



Plan epargne entreprises en banque

Par **Pyc**, le **28/10/2008** à **23:21**

Bonjour,

Salarié d'une très grande banque française en apprentissage, j'ai profité d'une augmentation de capital en 2007 pour investir une grande partie de mes economies dans un plan epargne entreprises avec des prix d'actions interessants. Mon plan etait composé d'un compte courant bloqué et d'un compte d'actions. N'ayant pas été "gardé" a la suite de mon apprentissage, j'ai donc acquis le droit de revendre mon capital a la suite de ma fin de contrat. Sentant les marchés frémir plus que sérieusement en janvier 2008, je décidais donc de revendre toutes mes actions avec un seuil plancher et de me faire rembourser mon compte courant bloqué en meme temps.

Quelques jours plus tard, je recevais les "quelques sous" de mon compte bloqué avec toujours mes actions bancaires sur le marché. Le seuil n'ayant pas été atteint tout de suite j'ai décidé de renvoyer un ordre de ventes d'actions avec un nouveau seuil. Après quoi on m'a répondu que le motif n'etait valable qu'une fois et que je ne pouvais donc plus céder mes actions. Ma question est donc la suivante : les gestionnaires de mon compte épargne ne devaient-ils pas, au moment de ma demande, me laisser le choix entre débloquent mon compte bloqué et vendre mes actions, sachant que j'avais demander les deux en meme temps ? Je possède toujours ces actions aujourd'hui et je connais des difficultés financières, aussi je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ma requete.